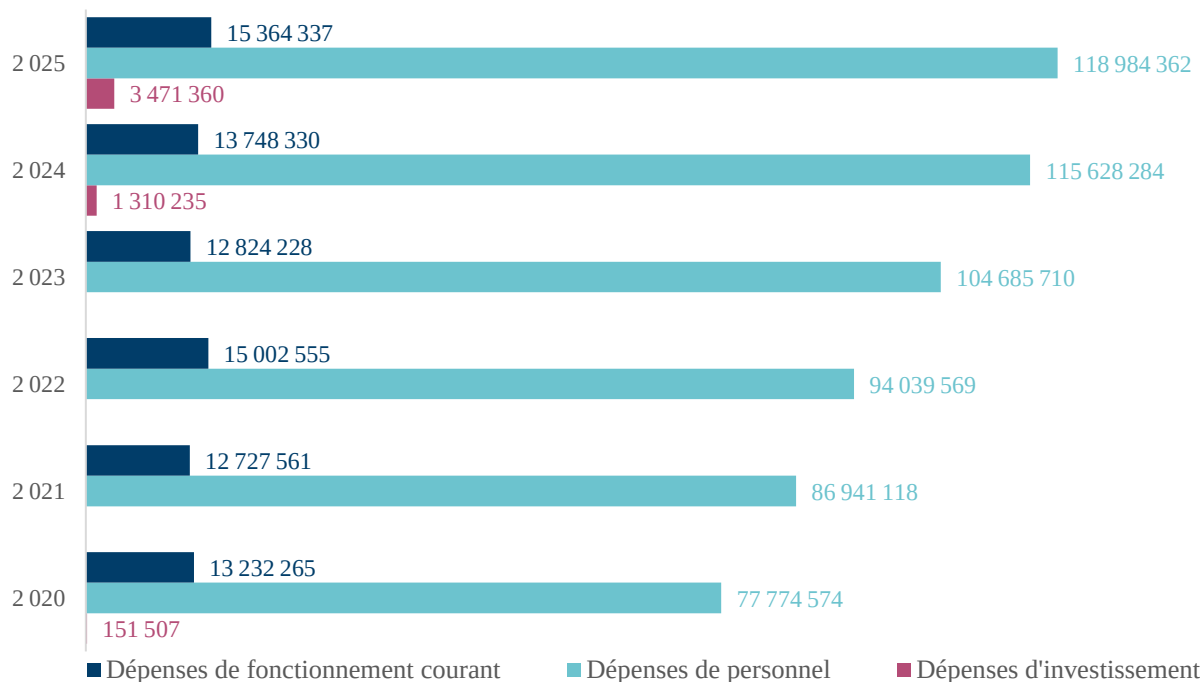


Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	15 364 337	118 984 362	3 471 360
2 024	13 748 330	115 628 284	1 310 235
2 023	12 824 228	104 685 710	0
2 022	15 002 555	94 039 569	0
2 021	12 727 561	86 941 118	0
2 020	13 232 265	77 774 574	151 507



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	4	5	1	2	12	71%
ANT	Agent non titulaire				1	1	6%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration		2	1	1	4	24%
Total effectif		4	7	2	4	17	100%
Part en %		24%	41%	12%	24%	100%	

3.4.7 Circonscription des îles Marquises (CMQ)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Taiohae, Nuku Hiva, archipel des îles Marquises
Adresse postale	BP 26 – 98 742 Taiohae, Nuku Hiva

Téléphone	40 91 02 60
Courriel	direction.cmq@administration.gov.pf
Site internet	-
Page Facebook	Circonscription des îles Marquises Tai-o-hae Facebook
Horaires d'ouverture	Du lundi au jeudi : 7h30 à 15h30 ; Le vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service - Tāvana Hau	Madame Sarah TANG
Adresse géographique des annexes - antennes	Centre administratif de Atuona - BP 15 – 98 741 Atuona HIVA OA
Téléphone	40 92 76 21 ; 40 92 74 77
Horaires d'ouverture	Du lundi au jeudi : 7h30 à 15h30 ; Le vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique des annexes - antennes	Antenne CMQ de Hakahau - 98 745 Hakahau UA POU
Téléphone	40 92 52 76
Horaires d'ouverture	Du lundi au jeudi : 7h30 à 15h30 ; Le vendredi : 7h30 à 14h30

Adresse géographique des annexes - antennes	Fare Ora de Tahuata – 98 743 Tahuata
Téléphone	40 92 90 08
Horaires d'ouverture	Du lundi au jeudi : 7h30 à 15h30 ; Le vendredi : 7h30 à 14h30

Cadre réglementaire

Création

- Délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de déconcentration de l'administration de la Polynésie française
- Délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Sous-le-Vent, des îles Tuamotu et Gambier, des îles Marquises et des îles Australes
- Arrêté n° 628 CM du 15 mai 2001 portant approbation des conventions relatives à la représentation des subdivisions déconcentrées et à leur regroupement fonctionnel dans l'archipel des Marquises
- Arrêté n° 5 CM du 7 janvier 2002 portant organisation de la circonscription des îles Marquises

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 1914 CM du 9 octobre 2025 portant nomination de Mme Sarah MU épouse TANG en qualité de tāvana hau de la circonscription des îles Marquises

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle (MFT).

Présentation générale et attributions

La circonscription des îles Marquises (CMQ) exerce les missions suivantes :

- La mise en œuvre des politiques publiques :
- Application de la politique du Pays en matière d'administration et de développement des archipels ;
- Exécution sous l'autorité du ministère de tutelle.
- L'exécution des missions des services représentés :

- Mise en œuvre des missions des services du Pays représentés par convention ;
- Application des dispositions prévues à l'article 7 de la délibération n° 2000 132 APF du 9 novembre 2000.
- La programmation et la gestion budgétaire :
- Proposition de programmation et de répartition des crédits propres ;
- Contribution à la programmation des crédits des services représentés par convention ;
- Exécution des programmes confiés et gestion du budget notifié.
- La coordination des services déconcentrés :
- Animation et coordination de l'ensemble des subdivisions déconcentrées du Pays.
- Le développement économique, social et culturel :
- Conduite d'actions spécifiques ou conjointes avec les subdivisions pour le développement des archipels.
- L'appui aux communes et établissements publics :
- Assistance technique et accompagnement des projets communaux ou d'établissements publics en matière de développement économique, social et culturel.

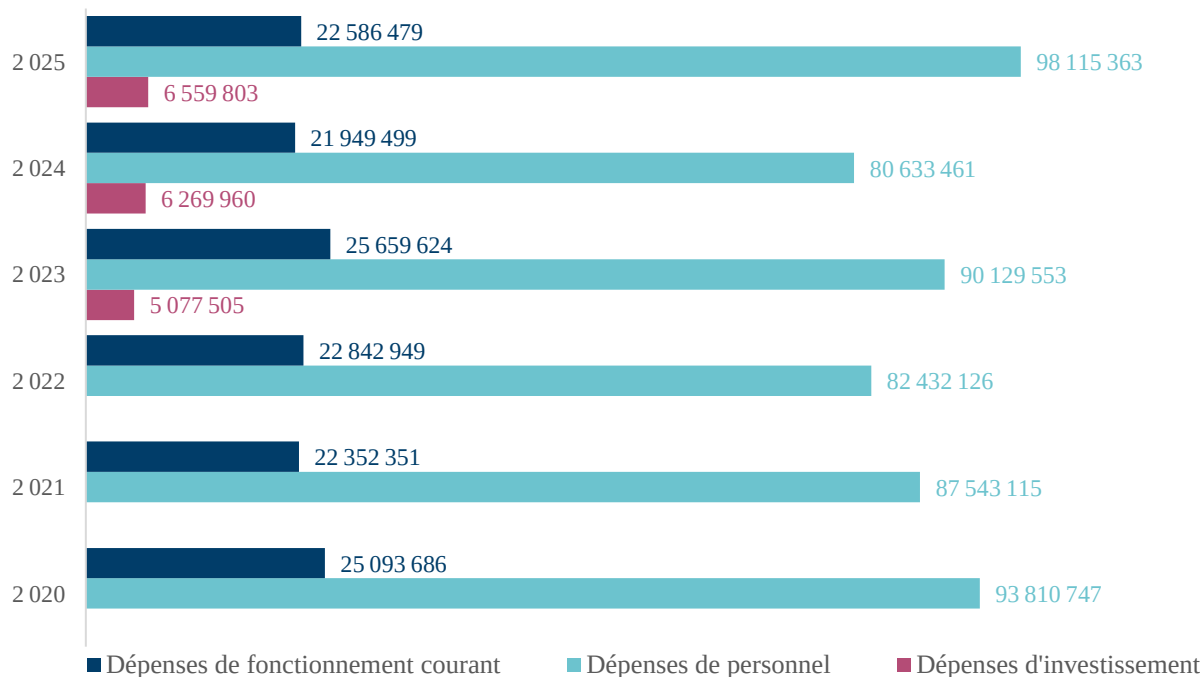
Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- Le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets via les agents de développement de la CMQ (représentant 9 services du Pays) : en voyant un seul agent de développement, l'usager peut obtenir des réponses concernant les 9 services du Pays représentés par la CMQ ; Missions d'immersion des agents de développement de la CMQ dans les services du Pays représentés pour être informer de l'évolution des derniers dispositifs mis en place et faire du lien avec les services représentés.
- L'inauguration du 1er Fare Ora des Marquises à Tahuata (avril 2025) : baptisé Fa'e Vava'o « maison de la parole qui interpelle, qui appelle, qui vient secourir, défendre et protéger », il a pour but de faciliter les démarches administratives. Ce premier Fare Ora est doté de deux bornes informatiques connectées à une ligne internet rapide de 50 Mbps, et d'un espace d'accueil avec un agent dédié pour accompagner les usagers dans toutes leurs démarches administratives.
- Le développement d'actions de communication via la page Facebook de la CMQ pour communiquer auprès de la population des Marquises des dispositifs mis en place et de l'actualité du Pays au sein de l'archipel.

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	22 586 479	98 115 363	6 559 803
2 024	21 949 499	80 633 461	6 269 960
2 023	25 659 624	90 129 553	5 077 505
2 022	22 842 949	82 432 126	0
2 021	22 352 351	87 543 115	0
2 020	25 093 686	93 810 747	0



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	2	6	2	2	12	75%
STA	Stagiaire FPT				1	1	6%
ANT	Agent non titulaire		1			1	6%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration			1	1	2	13%
Total effectif		2	7	3	4	16	100%
Part en %		13%	44%	19%	25%	100%	

3.4.8 Service de la communication (COM)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Quartier Broche, Avenue Pouvanaa a Oopa, Présidence de la Polynésie française, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 2551 – 98713 Papeete
Téléphone	40 47 20 00
Courriel	communication@presidence.pf
Site internet	www.presidence.pf
Page Facebook	Gouvernement de la Polynésie française Facebook
Horaires d'ouverture	De lundi à jeudi : 7h30 – 12h et 13h30 – 16h30 Le vendredi 7h30 – 12h et 13h30 – 15h30 (partie administrative)
Chef de service	Madame Sarah TERIITAUMIHAU

- Arrêté n° 2164 CM du 5 novembre 2025 portant nomination de Mme Sarah TERIITAUMIHAU en qualité de cheffe de service de la communication

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

Le service de la communication a pour attributions :

- De proposer les stratégies de communication ;
- De coordonner la communication de l'action gouvernementale et d'informer le Président et le gouvernement ;
- De créer et de gérer tout support jugé utile à la diffusion de la communication gouvernementale.

Le service de la communication exerce notamment les activités suivantes :

- La mise en œuvre des stratégies de communication gouvernementale ;
- La coordination des campagnes de communication ;
- Le suivi et l'analyse de l'évolution de l'opinion publique ;
- Les relations avec la presse ;
- La coordination des agendas médiatiques du Président et du gouvernement ;
- L'organisation logistique des conférences de presse ;

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 871 CM du 28 juin 2013 portant création et organisation du service de la communication

Organisation – nomination chef de service